

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN FINANCIER DE L'OPCO EP POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL QUE VOTRE CFA MET EN ŒUVRE AU BÉNÉFICE DES APPRENTIS.

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

c'est quoi ?

La prise en compte des surcoûts liés à l'accompagnement social de vos apprentis les plus en difficulté dans les critères de prise en charge de l'Opco EP.

1 Bénéficiaires

CFA des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) qui proposent cet accompagnement renforcé aux apprentis des entreprises relevant de l'Opco EP.

2 Avantage

Valoriser vos actions en faveur de la sécurisation du parcours de formation des apprentis.

3 Financement

L'Opco EP assure une prise en charge forfaitaire qui varie selon le mode d'accompagnement réalisé :

- En interne par le CFA : 300 €
- Par un prestataire externe au CFA : 500 €

4 Démarches

- Le forfait est rattaché au contrat d'apprentissage pour lequel un accompagnement social a été mis en place et doit bénéficier directement à un apprenti.
- La conduite de l'accompagnement social sera à mentionner dans la convention.
- Un certificat de réalisation devra être complété par le CFA en fin d'accompagnement pour prétendre au forfait.
- Le forfait est valable indépendamment du niveau du jeune à l'entrée en formation.

Contactez **[votre conseiller Opco EP](#)**